



Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie
Le président

23.1.2024

M. Johan Van Overtveldt
Président
Commission des budgets
BRUXELLES

Objet: Avis sous forme de lettre sur les orientations pour le budget 2025 – Section III
(2023/2220(BUI))

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure en objet, la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a été chargée de soumettre un avis à votre commission. Au cours de sa réunion du 28 novembre 2023, elle a décidé de transmettre cet avis sous forme de lettre.

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a examiné la question au cours de sa réunion du 23 janvier 2024. Lors de cette même réunion, elle a décidé d'inviter la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions reproduites ci-après.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink that reads "Bușoi C".

Cristian-Silviu Bușoi
Président

A handwritten signature in black ink that reads "C. Ehler".

Christian Ehler
Rapporteur pour avis

SUGGESTIONS

1. rappelle que le budget de l'Union pour 2025 doit refléter les priorités politiques de la nouvelle législature, qui devrait se concentrer sur la mise en œuvre intégrale des programmes convenus dans le CFP actuel et sur la réalisation des objectifs ambitieux en matière de neutralité climatique et de numérique inscrits dans ces programmes; rejette l'idée selon laquelle les nouveaux enjeux ou les intérêts plus élevés qu'attendu peuvent être financés en puisant dans les crédits des programmes phares existants tels qu'Horizon Europe, le programme pour une Europe numérique et le Fonds européen de la défense;
2. souligne qu'un financement supplémentaire suffisant de l'Union est nécessaire pour remplir les objectifs fixés par la nouvelle législation de l'Union à l'appui des transitions énergétique, environnementale et numérique, en particulier la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP), qui fournira des fonds en faveur du règlement pour une industrie «zéro net» et du règlement sur les matières premières critiques et pour garantir la bonne mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe, du paquet législatif «Ajustement à l'objectif 55» et de la législation sur l'organisation du marché de l'électricité ainsi que sur les marchés du gaz naturel, des énergies renouvelables et de l'hydrogène; insiste pour que des initiatives de l'Union telles que le nouveau Bauhaus européen, la connectivité sécurisée, le règlement européen sur les semi-conducteurs et la banque de l'hydrogène se voient allouer un budget supplémentaire, afin d'assurer leur continuité et d'accroître leur niveau d'ambition; met notamment en avant les objectifs convenus au titre de la directive sur les énergies renouvelables et de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, qui doivent être portés par des financements nationaux et européens, y compris le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, la facilité pour la reprise et la résilience, ainsi que le Fonds social pour le climat;
3. insiste sur le fait que le budget de l'Union pour 2025 doit continuer à remédier aux conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie, en alimentant un soutien direct et des programmes de coopération pour l'Ukraine et, plus généralement, en renforçant l'autonomie stratégique ouverte de l'Union, son indépendance énergétique, sa compétitivité, en accordant une attention particulière aux PME, aux entreprises à moyenne capitalisation et aux jeunes pousses, à la transition numérique, à la cybersécurité et aux capacités de défense;
4. rappelle qu'il est nécessaire de renforcer la résilience de l'économie de l'Union et la compétitivité des entreprises de l'Union, les futures politiques industrielles de l'Union contribuant à la réalisation des objectifs sociaux et écologiques; estime dès lors que le budget de l'Union pour 2025 devrait investir massivement dans la compétitivité industrielle, en créant des trajectoires vers la décarbonation des secteurs industriels, tout en sécurisant les chaînes d'approvisionnement de l'Union pour une série de secteurs et de technologies stratégiques; estime que l'autonomie technologique, la croissance durable et la création d'emplois de qualité sont essentielles pour atteindre les objectifs à long terme de l'Union en matière d'énergie et de climat; constate avec inquiétude l'incidence de la crise énergétique sur les industries à forte intensité énergétique et les secteurs connexes; invite la Commission, dans ce contexte, à formuler des recommandations concernant les demandes visant à obtenir une aide d'État et concernant l'approbation rapide de ces demandes; demande une nouvelle fois de consacrer un financement visible et spécifique aux programmes en faveur des PME, des entreprises à moyenne capitalisation et des jeunes pousses, afin de confirmer la volonté de l'Union d'appuyer le poids de ces entreprises dans l'innovation, la croissance durable et inclusive, l'emploi et la

cohésion sociale; souligne que des investissements verts et sociaux sont nécessaires au niveau de l'Union et au niveau national pour mener une transition écologique socialement juste;

5. rappelle que le budget 2025 d'Horizon Europe sera le premier budget annuel au titre du deuxième plan stratégique pour Horizon Europe; souligne que le financement d'Horizon Europe doit être suffisant pour atteindre les objectifs à court terme pour 2030, tout en préservant les investissements dans la recherche précoce pour que l'Europe dispose de la base de connaissances dont elle a besoin pour répondre aux enjeux de 2040 et de 2050; regrette que le niveau actuel de financement d'Horizon Europe soit insuffisant pour développer les idées et les technologies nécessaires aux transitions écologique et numérique ou pour atteindre les objectifs de croissance durable et d'autonomie stratégique ouverte; demande une augmentation du budget 2025 d'Horizon Europe afin de permettre à chaque sous-programme de financer au moins 50 % de l'ensemble des propositions «excellentes», alors qu'à l'heure actuelle, plus de 70 % de ces propositions sont rejetées en raison d'une insuffisance des fonds; réclame la poursuite des investissements dans les initiatives stratégiques d'Horizon Europe telles que le nouveau Bauhaus européen; insiste pour que tous les dégagements disponibles au titre de l'article 15, paragraphe 3, du règlement financier soient utilisés;

6. souligne qu'en raison des préoccupations en matière de sécurité de l'approvisionnement énergétique, des prix élevés de l'énergie et de la transition en cours de l'Union vers la neutralité climatique, la question de la précarité énergétique sera cruciale dans les mois et les années à venir; souligne que la réduction de la précarité énergétique nécessite des investissements européens et nationaux;

7. réclame un financement et des effectifs suffisants pour toutes les agences et tous les organes de l'Union dans les secteurs de l'industrie, de la recherche, de l'énergie et de la cybersécurité, afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail et aux nouvelles obligations réglementaires.

ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LE RAPPORTEUR POUR AVIS A REÇU DES CONTRIBUTIONS

Le rapporteur pour avis déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir reçu aucune contribution d'une entité ou personne devant être indiquée dans la présente annexe en vertu de l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.